

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES A L'ACHAT ET LA VENTE
DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

MISE EN MARCHÉ DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0030](#), p. 9;
 - (ii) [Pandémie de la COVID-19 - Le Québec sur pause jusqu'au 4 mai, annonce François Legault.](#)

Préambule :

(i) « ...la stratégie de Gazifère pour la mise en marché du GNR a fait l'objet d'une réflexion au sein d'un comité interne portant sur les questions de mise en marché et de marketing. ».

(ii) « ..., le premier ministre du Québec, François Legault, a annoncé dimanche la prolongation de la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces non essentiels jusqu'au 4 mai prochain.

Accompagné du ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, François Legault a précisé que le gouvernement du Québec travaille déjà à la réouverture de nos entreprises afin de repartir progressivement l'économie à partir du 4 mai ou dès que les autorités de santé publique le recommanderont. » [nous soulignons]

Demande :

- 1.1 Veuillez préciser l'impact de la situation actuelle du COVID-19 sur la stratégie de vente de GNR de Gazifère, le cas échéant. Veuillez élaborer.

MISE EN MARCHÉ

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 16;
 - (ii) Pièce [C-SÉ-AQLPA-0009](#), p. 8.

Préambule :

(i) « *La dernière option, et celle retenue par Gazifère, prévoit la vente du GNR sur une base volontaire, soit à la clientèle qui en fait la demande, ainsi qu'une socialisation des coûts sur la totalité de la clientèle advenant l'existence d'un surplus de GNR invendu.*

Cette option permet de minimiser de manière raisonnable l'impact tarifaire sur l'entièreté de la clientèle et de limiter les risques d'un important surplus de GNR invendu. Elle permet également une équité entre les clients en offrant le GNR à ceux qui le demandent et en socialisant les coûts restants, seulement en dernier recours. » [nous soulignons]

(ii) « *Même si le coût du GNR est de l'ordre de 5 fois (ou davantage) celui du gaz non renouvelable, l'option 1 (socialisation complète) aurait vraisemblablement peu d'impact tarifaire par rapport à l'option 3 (tarif GNR et socialisation des unités invendues), car le taux des achats de GNR est actuellement très faible (1%, puis 2% en 2022 et 5% en 2025) et que le bassin des « clients volontaires » s'épuisera probablement bien avant que cette proportion augmente.* » [nous soulignons]

Demandes :

- 2.1 En vous référant à (i), veuillez préciser si l'option retenue par Gazifère permet plutôt de minimiser l'impact sur la clientèle non volontaire que sur l'ensemble de la clientèle. Veuillez élaborer.
- 2.2 Veuillez commenter l'information présentée par SÉ-AQLPA à la référence (ii).